

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES VILLE DE LOURCHES

Marché passé selon une procédure formalisée en application des articles
R. 2124-1 à R.2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique

MARCHE D'ACHEMINEMENT ET FOURNITURE DE D'ELECTRICITE DE LA VILLE DE LOURCHES ET SERVICES ASSOCIES

Règlement de Consultation

Date et heure limites de remise des offres : le Jeudi 12 Novembre 2026 avant 12 h

Pouvoir Adjudicateur



Hotel de Ville
647 rue Jean Jaurès
59156 Louches

☎ : 03.27.21.99.99
📠 : 03 27 31 20 17

Assistant Technique



10 ter rue d'en Haut
59554 Sailly Lez Cambrai

☎ : 03.27.70.55.69
📠 : 03.27.70.55.69
@ : bet.eteic@orange.fr

SOMMAIRE

ARTICLE I – Identification du Maître d’Ouvrage	3
ARTICLE II – Objet de l’appel à concurrence	3
ARTICLE III – Dispositions générales.....	4
3-1 : Structure et Forme juridique de l’attributaire	4
3-2 : Durée	4
3-3 : Procédure de passation	4
3-4 : Allotissement	4
3-5 : Variante et prestations supplémentaires éventuelles.....	5
3-6 : Délai de validité des offres.....	5
3-7 : Lieu d’exécution :	5
3-8 : Compléments à apporter au dossier de consultation.....	5
3-9 : Visite.....	5
ARTICLE IV – L’appel à Concurrence.....	6
4-1 : Remise du dossier de consultation aux entreprises	6
ARTICLE V – Presentation et contenu des offres	6
5.1 : Pièces des candidatures	6
5-2 : Analyse des candidatures.....	7
5-3 : Contenu des offres.....	7
5-4 : jugement des offres	8
5-5 : Conditions de forme.....	9
5-5 : Dispositions particulières	10
ARTICLE VI – Présentation et contenu des propositions	11
ARTICLE VII – Renseignements complémentaires	12

ARTICLE I – Identification du Maître d’Ouvrage

Selon l’article L1211-1 du code de la commande publique, l’Acheteur est :

Ville de Lourches

Hôtel de Ville

647 rue Jean Jaurès

59156 Lourches

☎ : 03.27.21.99.99

📠 : 03 27 31 20 17

Représentée par Madame Le Maire.

<https://marchespublics596280.fr>

Le Contractants

Le fournisseur d’électricité et service associés, exploitant les points de livraison, désigné par : « le TITULAIRE ».

ARTICLE II – Objet de l’appel à concurrence

Le présent marché a pour objet de confier au titulaire la réalisation des prestations d’acheminement et de fourniture d’électricité, ainsi que des services associés pour le compte de la ville de Lourches.

Il s’agit d’un contrat dit « contrat unique (CU) » regroupant la fourniture d’électricité, l’accès et l’utilisation des réseaux, conclu entre un client et un fournisseur d’électricité.

Il est attendu du prestataire qu’il réalise les prestations de fourniture et d’acheminement de l’électricité sur chaque point de consommation ainsi que les prestations associées, pour le compte de la ville de Lourches. Ainsi, le titulaire prend en charge l’ensemble des prestations nécessaires à l’exécution du marché, à savoir notamment, la distribution, transport et relations avec l’opérateur de réseau.

Code CPV : 31682000-0

ARTICLE III – Dispositions générales

3-1 : Structure et Forme juridique de l'attributaire

Le Titulaire précisera dans son mémoire d'offres, la structure de sa société, la répartition de son capital social, ainsi que l'organigramme financier mettant en exergue sa position, son appartenance, ses éventuelles filiales.

Structure de la société :

Le Titulaire précisera dans son mémoire d'offres, la structure de sa société, la répartition de son capital social, ainsi que l'organigramme financier mettant en exergue sa position, son appartenance, ses éventuelles filiales.

Le Titulaire précisera également dans son mémoire d'offres les moyens humains et matériels qu'il compte mettre en place pour l'exécution des prestations suivant les prérogatives contractuelles. L'Acheteur se réserve le droit d'exiger du Titulaire, le remplacement d'un de ses employés qui se serait rendu coupable de manquements graves ou préjudiciables dans le cadre professionnel.

Le Titulaire sera tenu d'informer sans délai l'Acheteur de l'existence, pour son compte ou celui d'un de ses sous-traitants, d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

3-2 : Durée

La date prévisionnelle de début des prestations est prévue le 1^{er} janvier 2027 pour une durée d'un an ferme assujetti à trois reconductions expresses d'une année. Soit une durée maximale de 4 années.

La prise d'effet du présent contrat est à compter de la notification de ce dernier au Titulaire.

Les trois reconductions expresses sont conditionnées par une clause de rencontre à réaliser 3 mois avant le terme afin de valider les nouveaux montants des prestations de la nouvelle période. Chaque reconduction expresse sera notifiée le cas échéant au Titulaire après acceptation des montants de la nouvelle période, par l'Acheteur au cours des trois mois avant la fin de la période contractuelle.

En résumé les candidats présentent en marché de base la tarification de l'année 1 dans l'acte d'engagements, les autres années soumis à la reconduction expresse seront validées l'un après l'autre suivant la nouvelle tarification proposée.

3-3 : Procédure de passation

Le présent marché est passé selon une procédure formalisée en application des articles R. 2124-1 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

3-4 : Allotissement

Les prestations composant ce marché font l'objet d'un lot unique.

3-5 : Variante et prestations supplémentaires éventuelles

La présente consultation ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.

Les variantes sont autorisées au niveau de la durée de l'engagement ferme, les candidats pourront proposer des période ferme d'une durée supérieure à celle initialement définie à 1 an. Pour chaque variante le candidat proposera un acte d'engagement distinct.

3-6 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 1 jour à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Il est indiqué dans les pièces du marché que la réception des offres est prévue à 12H00 au jour défini en première page, la commission d'appel d'offres à lieu le même jour à 16H00. Le choix sera arrêté au terme cette commission et les candidats avertis du classement des offres.

La validité de l'offre cours pour le jour fixé de la réception de 12H00 à 17H00.

3-7 - Lieu d'exécution :

Les différents points de livraisons sont disséminés dans la ville de Lourches

3-8 : Compléments à apporter au dossier de consultation

La limite pour poser des questions est fixée à 8 jours avant la date de remise des offres.

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments aux documents constituant le dossier de consultation.

Les réponses à la consultation entraînent obligatoirement l'acceptation pleine et entière de ces documents, sans aucune restriction, ni modification, ni réserve.

Chaque offre présentée devra être entièrement conforme au dossier de consultation.

L'Acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard huit jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail ou des compléments au dossier de consultation.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever de réclamation.

3-9 : Visite

De par la nature des prestations de fournitures et de services associés, la visite technique n'est pas utile. Les candidats doivent répondre sur la base des quantitatifs exprimés dans les années d'acte d'engagement.

ARTICLE IV – L'appel à Concurrence

4-1 : Remise du dossier de consultation aux entreprises

Selon l'article R2132-4, l'Acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique sur la plateforme : <https://marchespublics596280.fr>

Il appartient à chaque candidat de vérifier qu'il dispose de l'intégralité des pièces constitutives du dossier pour établir son offre.

En conséquence, il est fortement conseillé aux entreprises de s'identifier dès la phase du téléchargement avec une adresse mail fréquemment consultée par la personne ayant en charge le marché et de mettre l'adresse <https://marchespublics596280.fr>

Conformément aux articles R.2132-1 à R.2132-14 du Code de la Commande Publique, le présent marché fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Cette procédure permet aux candidats qui le souhaitent de télécharger les documents de consultation sur un réseau électronique et de déposer une offre par voie électronique via le site <https://marchespublics596280.fr>

ARTICLE V – Presentation et contenu des offres

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

5.1 : Pièces des candidatures

Les pièces de candidature à produire pour les candidats sont les suivantes :

- Une lettre de candidature (formulaire DC1 recommandé ou équivalent).
- Le Pouvoir : documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise candidate.
- Déclaration du candidat (DC2) ou DUME
- Références et/ou expériences détaillées et vérifiables de prestations exécutées au cours des trois (3) dernières années (montants, dates, destinataires) ou en cours de réalisation ou tout autres justificatifs permettant de prouver la capacité du candidat à exécuter le marché.
- La Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité

5-2 : Analyse des candidatures

La validation des candidatures est effectuée dans les conditions prévues aux articles R. 2144-3 à R. 2144-7.

Toutefois, l'Acheteur du marché peut, lorsqu'il constate que les pièces administratives demandées à l'article 5.1) du présent règlement de la consultation sont incomplètes, demander à tous les candidats concernés de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à 10 jours.

L'ensemble des documents doit être rédigé en langue française.

Toute réponse, ne respectant pas les exigences formulées dans le règlement de consultation selon les articles L.2152-1 à L.2152-4, ou considérée comme anormalement basse selon les articles L.2152-5 et L.2152-6. L'entreprise devra justifier de cette offre.

5-3 : Contenu des offres

L'offre du candidat est composée des éléments suivants :

- L'acte d'engagement sans modification avec leurs annexes complétées, ces actes d'engagement seront accompagnés par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (à joindre formulaire DC4).
- Les annexes de l'acte d'engagement concourus sous format Excel (conforme aux annexes de chaque acte d'engagement).
- Le CCAP et CCTP ne sont pas à fournir, car ils sont jugés acceptés sans condition ni réserve, joindre note d'acceptation.

Le mémoire technique comprenant :

- La relation commercial (interlocuteur privilégié (réseau / facture). La mise en œuvre du marché et l'ajout et la suppression de site en cours de marché
- Les modalités et qualité de la facturation
- La plateforme internet
- Les reporting de données par site sur plateforme dématérialisé (suivi conso + factures) accompagnés du suivi de facturation par mail
- L'accompagnement sur l'efficacité énergétique : diagnostic sur la performance énergétique de chaque point de comptage sur la durée du marché.
- Part d'énergie vert dans la fourniture totale
- Proposition de développement durable sur la commune sur la durée du marché.

5-4 : jugement des offres

Les offres régulières, acceptables et appropriées, et qui n'ont pas été rejetées en application des articles R. 2152-1 à R. 2152-7 et R. 2152-11, sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution énoncés ci-dessous.

Les montants seront rectifiés uniquement après accord écrit du candidat.

Valeurs des critères :		Pondération
	Critère N°1 : Prix des prestations	60
SCF1	Montant total € HT (l'annexe 2.1 de l'acte d'engagement)	60
	Critère N°2 : Qualité technique de l'offre	30
SCT1	mémoire technique	
A	Les modalités et qualité de la facturation	7
B	La plateforme internet	7
C	Les reportings de données par site sur plateforme dématérialisé	6
D	L'accompagnement sur l'efficacité énergétique	5
E	Part d'énergie vert dans la fourniture totale	5
	Critère N°3 : Critère environnemental	
SCT3	Limitation des émissions de CO2 dans le choix des méthodes de déploiement nécessaires à la réalisation des services associés de ce marché	10
	Valeur maximale de l'offre	100

Conformément au code de la commande publique, il sera réalisé un classement à l'issue de l'analyse des critères de jugement des offres.

Les montants analysés sont les montants en euros hors taxe.

En cas d'erreur matériel, ainsi que d'erreur de calcul de la TVA, elles seront rectifiées le cas échéant lors de la mise au point marché.

En cas de discordance constatée dans une offre, (erreur entre les montants des prestations indiqués page 6 de l'acte d'engagement est le total de l'une des annexes justifiant la valeur des prestations), les indications portées sur les annexes à l'Acte d'engagement prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence suite à l'aval du candidat.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en compte.

Les notes seront arrondies au dixième après la virgule. Le centième inférieur à 5 est arrondi au dixième inférieur et le centième supérieur à 5 est arrondi au dixième supérieur.

a) Critère Prix des prestations – 60 points

Le sous critère 1 sera pondéré de la manière suivante :

Note du candidat = note maximale du sous critère * valeur de l'offre la moins chère/valeur de l'offre analysée

Qualité technique – 30 points

Mémoire technique

Les sous critères A à E seront pondérés de la manière suivante :

100% éléments répondant au sous critère exprimé avec propositions d'optimisations

75% éléments répondant au sous critère exprimé

50% éléments de réponse succinct ou généraliste

25% éléments de réponses incomplets

Critère environnemental – 10 points

Le sous critère 3 sera pondéré de la manière suivante :

100% éléments répondant au sous critère exprimé avec propositions d'optimisations

75% éléments répondant au sous critère exprimé

50% éléments de réponse succinct ou généraliste

25% éléments de réponses incomplets

Offre anormalement basse

En application des articles L.2152-3 à 5 du Code de la Commande Publique, la personne responsable de

L'analyse des offres se réserve le droit de demander toutes les justifications qu'il jugerait utiles, dans le cas où l'offre serait détectée anormalement basse, cette personne vérifiera la pertinence des explications fournies.

Le coût d'objectif sera pris en compte afin d'identifier une offre anormalement basse.

Offre insuffisante

L'offre technique du candidat devra avoir une pondération au moins égale à 25 points sur 40 points. A défaut, l'offre du candidat sera déclarée insuffisante et sera par conséquent irrecevable.

5-5 : Conditions de forme

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat entre les sommes indiquées dans l'acte d'engagement et dans le détail des annexes justifiant les montants indiqués, la somme portée en lettres dans l'acte d'engagement prévaut.

Toutefois si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant. En cas de refus, le candidat devra se désister.

Erreur matérielle

Si une erreur de prix est décelée dans l'offre du candidat, et que celle-ci constitue une erreur purement matérielle, c'est-à-dire une erreur de nature telle que nul ne pourrait s'en prévaloir de bonne foi, cette erreur pourra être rectifiée. En aucun cas, le candidat ne devra en profiter pour modifier son offre de base (erreur de report, erreur de calcul....).

Cette faculté de rectification de l'erreur matérielle est laissée à l'entière discrétion de l'acheteur.

5-6 : Dispositions particulières

Si au terme de la consultation, un candidat est informé que son offre n'est pas retenue, il ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni élever aucune réclamation dans l'hypothèse où l'Acheteur ne passerait pas avec lui le marché correspondant.

L'acheteur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

ARTICLE VI – Présentation et contenu des propositions

Les offres seront remises avant la date et heure limite fixée sur la page de garde du document.
Les candidatures et offres devront être remises par la voie électronique sur la plateforme :

www.achatpublic.com

Accompagnement :

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plateforme :

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plateforme
- Assistance téléphonique
- Module d'autoformation à destination des candidats
- Foire aux questions
- Outils informatiques

Modalités de dépôt sur la plateforme

Les offres doivent être remises sur la plateforme <https://marchespublics596280.fr>

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être inscrit sur la plateforme précitée

Contrôle anti-virus

Avant transmission de son ou ses offres, le soumissionnaire devra procéder à un contrôle anti-virus de tous les fichiers constitutifs des deux enveloppes.

Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ces offres seront réputées n'avoir jamais été déposées et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Conformité de l'adresse mail de l'entreprise

Le soumissionnaire devra également s'assurer de la conformité de son adresse mail (toute erreur dans la transcription de cette adresse est de la responsabilité pleine et entière du soumissionnaire).

Le Candidat retenu à l'issue de l'analyse des offres sera invité à signer son offre matérialisée.

ANNEXE : DEFINITIONS

Signature enveloppée – signature détachée – jeton de signature

La signature électronique d'un dossier peut être « enveloppée » ou « détachée »

On parle de signature « enveloppée » lorsque le fichier signé intègre en lui-même la signature.

On parle de signature « détachée » lorsque la signature électronique se présente sous la forme d'un fichier informatique autonome, distinct du fichier d'origine. Ce fichier autonome est appelé « jeton de signature »

Présentation des offres

L'offre doit être déposée sur la page de réponse de la plate-forme, spécifique à une consultation dans l'espace qui lui est réservé.

Les documents seront fournis dans l'un des formats suivants :

Format Word (.doc) dont la version est au minimum Word 6.0

Format Excel (.xls) dont la version est au minimum Excel 5.0

Format Acrobat (.pdf) dont la version est au minimum Acrobat 4.0

Format RTF (.rtf)

Les fichiers seront nommés ci-après « nom_fichier.ext » (exemples : DC1.ext, AE.ext, mémoire.ext)

où .ext correspond à l'une des extensions des formats ci-dessus acceptés par la plate-forme (ex. :

.doc, .pdf) Ensuite un fichier unique sera compressé au format .zip appelé « nnn-
nnn-
nnn_enveloppe1.zip » où « nnn- nnn-
nnn » est le numéro de SIREN du soumissionnaire.

ARTICLE VII – Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs et techniques

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande auprès de :

Renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront déposer leurs questions d'ordre administratif ou technique à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

La limite pour poser des questions est fixée à 8 jours avant la date de remise des offres.

En cas d'incertitude ou s'il apparaît dans des documents de consultation des divergences, des omissions ou des erreurs qui pourraient conduire à la réalisation incorrecte ou incomplète des prestations, le candidat devra prendre tous renseignements qui lui paraissent nécessaires via la plateforme : <https://marchespublics596280.fr>

pendant la phase de consultation. Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retirées le dossier.

Voies et délais de recours

En cas de litige et après épuisement des voies amiables, la juridiction compétente est le tribunal administratif de LILLE.

Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
 - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
 - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.
 - Recours de pleine juridiction ouverte aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion
- Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Lille – 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59014 LILLE Téléphone : 0359542342
- Télécopie : 0359542445 - Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr